





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2016-21**

Séance publique du

1 février 2016

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20160201- lmc180158-DE-1-1
Date de signature : 04/02/2016
Date de réception : jeudi 4 février 2016
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

OBJET : MODIFICATION DE L'ARTICLE 3 DES STATUTS DE LA CAISSE DES ECOLES RELATIF A LA COMPOSITION DE SON COMITE

Le 1 février 2016 à 15h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 26/01/2016, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Edouard BALDO, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gérard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Abbassia BACHI à Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Claude MAINA, Madame Christine BERNARD à Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Madame Patricia BORRICAND à Madame Reine MERGER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Jules SUSINI, Madame Michele EINAUDI à Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL à Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Coralie JAUSSAUD à Madame Danièle BRUNET, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Francis TAULAN, Madame Danielle SANTAMARIA à Monsieur Gérard DELOCHE, Madame Catherine SILVESTRE à Madame Brigitte DEVESA.

Excusés sans pouvoir :

Madame Catherine ROUVIER.
Secrétaire : Sylvain DIJON

Madame Brigitte DEVESA donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Qualité de Vie
Direction Coordinatrice de l'Education

Nomenclature : 8.1
Enseignement

RAPPORT POUR
LE **CONSEIL MUNICIPAL**
DU 1 FÉVRIER 2016

RAPPORTEUR : Madame Brigitte DEVESA

Politique Publique : 02-VIE INSTITUTIONNELLE

OBJET : MODIFICATION DE L'ARTICLE 3 DES STATUTS DE LA CAISSE DES ECOLES
RELATIF A LA COMPOSITION DE SON COMITE- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La Caisse des Ecoles doit régulièrement adapter sa gestion en fonction du contexte éducatif national, des contraintes administratives et économiques locales.

Aujourd'hui, la Caisse des Ecoles est administrée par un Comité composé du Maire ou de son représentant, de 9 Conseillers Municipaux nommés par le Conseil Municipal, de 3 Inspecteurs de l'Education Nationale des circonscriptions aixoises désignés par l'Inspecteur d'Académie, 1 personne qualifiée issue de l'Education Nationale, nommée par l'Inspection Académique, 1 représentant de la Fédération des Conseils de Parents d'Elèves (FCPE), 1 représentant de la Fédération des Parents d'Elèves (PEEP), 1 représentant de la Délégation Départementale de l'Education Nationale (D.D.E.N) et 1 membre désigné par le Préfet».

Monsieur l'Inspecteur d'Académie nous fait savoir qu'il ne souhaite plus conserver le siège laissé vacant depuis la démission de son dernier titulaire le 5 septembre 2012 au sein du Comité de la Caisse des Ecoles. Ce siège attribué à une personne qualifiée issue de l'Education Nationale, nommée par l'Inspection Académique, était maintenu depuis la disparition de la quatrième circonscription sur le secteur d'Aix-en-Provence.

Aussi pour conserver la proportion de représentativité au sein de ce Comité, il devient nécessaire de modifier l'article 3 de la façon suivante :

« La Caisse des Ecoles est administrée par un Comité composé du Maire ou de son représentant, de 8 Conseillers Municipaux nommés par le Conseil Municipal, de 3

Inspecteurs de l'Education Nationale des circonscriptions aixoises désignés par l'Inspecteur d'Académie, 1 représentant de la Fédération des Conseils de Parents d'Elèves (FCPE), 1 représentant de la Fédération des Parents d'Elèves (PEEP), 1 représentant de la Délégation Départementale de l'Education Nationale (D.D.E.N) et 1 membre désigné par le Préfet».

Dès lors, le Comité de la Caisse des Ecoles sera composé de quinze sièges à voix délibérative dont quatre sont attribués à des membres de l'Education Nationale.

A ce titre, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** ce rapport
- **AUTORISER** Madame le Maire à modifier l'article 3 des statuts de la Caisse des Ecoles relatif à la composition de son Comité.

DL.2016-21 - MODIFICATION DE L'ARTICLE 3 DES STATUTS DE LA CAISSE DES ECOLES
RELATIF A LA COMPOSITION DE SON COMITE-

Présents et représentés	: 54
Présents	: 42
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



